

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 19 novembre 2024

Action Logement et la Métropole Nice Côte d'Azur signent un partenariat en faveur du logement des salariés et des personnes en accès à l'emploi

Le mardi 19 novembre, à l'occasion du Salon des maires et des collectivités locales, le groupe Action Logement et la Métropole Nice - Côte d'Azur ont signé une convention pour mieux répondre aux besoins en logements des salariés et des personnes en accès à l'emploi, accompagner le développement économique de la Métropole et renforcer l'attractivité du territoire.

UN PARTENARIAT AU BÉNÉFICE DES SALARIÉS ET DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Action Logement et la Métropole de Nice Côte d'Azur joignent leurs forces pour trouver des solutions innovantes pour répondre aux besoins en logement des entreprises et des salariés. Cette initiative permettra de renouveler une offre nouvelle de qualité au service de l'attractivité du territoire, dans un contexte très tendu à l'échelle de la métropole.

Ce partenariat est fondé sur un diagnostic partagé de la situation du logement et de l'habitat dans les bassins de vie concernés, réalisé dans le cadre du 4ème Programme Local de l'Habitat sur la situation du logement et de l'habitat. Il s'appuie également sur la vision commune à la Métropole et à Action Logement des actions à mettre en œuvre. Il permettra de décliner et d'optimiser l'intervention du Groupe paritaire sur le territoire, en interaction avec les projets de la collectivité et les engagements réciproques qui en résultent.

Le partenariat s'articule autour de quatre axes principaux :

- développer une connaissance commune au service des projets ;
- innover au service du territoire métropolitain et des entreprises ;
- faciliter les parcours résidentiels des salariés ;
- développer des pratiques communes de travail au service du territoire et des entreprises.

MOBILISATION DES ENTITÉS IMMOBILIÈRES D'ACTION LOGEMENT

Afin de répondre le plus efficacement possible aux besoins des territoires, Action Logement mobilisera également ses entités immobilières pour accompagner la Métropole Nice-Côte d'Azur dans la réalisation d'études à l'occasion des projets qu'elles souhaiteront développer.

Les entités immobilières d'Action Logement sur le territoire (Unicil, 3F Sud, 3F résidences, inli PACA) ainsi que les entités à vocation nationale spécialisée telles que la Foncière Logement, l'Opérateur national de vente

(ONV) Énéal ou la Foncière de transformation immobilière (FTI) pourront apporter des solutions de logement afin de répondre aux objectifs des politiques de l'habitat définis par la Métropole Nice Côte d'Azur.

L'INNOVATION AU SERVICE DU LOGEMENT ABORDABLE

Dans le cadre de ce partenariat, Action Logement accompagne l'Office Côte d'Azur Habitat dans un projet pilote de surélévation à Nice, avec la création de 13 logements sociaux supplémentaires dans le quartier du Carré d'Or, contribuant ainsi à créer une offre nouvelle pour les salariés du territoire.

Pour découvrir l'actualité du groupe Action Logement en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et en Corse, consultez les dernières éditions des [Lettres institutionnelles régionales](#).

« Ce partenariat s'inscrit dans le cœur de la mission d'utilité sociale d'Action Logement au service de l'attractivité des territoires. Il permettra au Groupe paritaire de faciliter l'accès au logement des salariés et ainsi favoriser leur emploi, en s'appuyant sur un réseau solide d'acteurs locaux déterminés à soutenir le dynamisme économique du tissu d'entreprises locales. La Métropole Nice Côte d'Azur offre un exemple de collectivité engagée, au sein d'une magnifique région qui démontre chaque jour que la crise n'est pas une fatalité. L'énergie partenariale doublée de ténacité est la meilleure des formules pour construire l'avenir : c'est bien le programme que nous nous proposons avec la Métropole Nice Côte d'Azur pour relever nos défis communs. »

Bruno Arcadipane, Président d'Action Logement Groupe

« Opérations de surélévation, développement de l'offre en logements intermédiaires, financement d'opérations en logements abordables, rénovation du parc existant, « location choisie ». Avec Bruno Arcadipane, Président d'Action Logement, nous consolidons nos actions pour faciliter les parcours résidentiels des salariés. L'objectif de cette convention est de permettre aux actifs de tous les âges, et notamment aux travailleurs saisonniers, nombreux dans notre région, d'accéder plus facilement à un logement et d'exercer ainsi leur activité professionnelle dans les meilleures conditions. Les solutions déclinées dans la convention de partenariat reprennent les principaux axes du 4^e Programme Local de l'Habitat de la Métropole Nice Côte d'Azur dont nous venons d'arrêter le projet en conseil métropolitain. »

Christian Estrosi, Maire de Nice, Président de la Métropole Nice Côte d'Azur, Président délégué de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

À PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 70 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi. Action Logement gère paritairement la Participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires, notamment le cœur des villes moyennes. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 20 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Construire, réhabiliter et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, d'économies d'énergie et de décarbonation, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 45 Entreprises sociales pour l'habitat (ESH), 5 filiales de logement intermédiaire et un patrimoine de plus d'un million de logements.

Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle en lien avec l'emploi. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des aides et services qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

En savoir plus sur le Groupe : groupe.actionlogement.fr

Nous suivre :  [@ActionLogement](https://twitter.com/ActionLogement) -  [Action Logement](https://www.linkedin.com/company/actionlogement) -  [Action Logement](https://www.youtube.com/channel/UC...)

À PROPOS DE LA METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

La Métropole Nice Côte d'Azur créée le 1er janvier 2012 par la loi MAPTAM, réunit 51 communes réparties sur le littoral, le moyen et le haut-pays niçois et compte 553 305 habitants (2020), sur un territoire de 1 479,73 km².

Elle exerce des compétences de développement économique, de la collecte et gestion des déchets, des transports, du logement, de la gestion des réseaux d'eau potable, de l'eau pluviale de l'assainissement, de la voirie, de la signalisation et du stationnement, de l'éclairage public, de la gestion des ports de tourisme, de l'aménagement et urbanisme, des systèmes d'informations géographique. Par ailleurs, la métropole a acquis quatre nouvelles compétences, que ne possédait pas la communauté urbaine : la voirie issue de la voirie départementale, les transports scolaires, la gestion des zones d'activités, et la promotion à l'étranger du territoire et de ses activités économiques.

La création de la Métropole répond à un double objectif :

Le premier objectif vise à renforcer l'action coordonnée des 51 communes pour une gestion plus efficace afin d'améliorer la qualité de vie de leurs concitoyens.

Le deuxième objectif est de permettre à la Métropole de devenir un territoire d'excellence rivalisant avec les autres grandes agglomérations européennes et de l'arc méditerranéen.

En savoir plus sur la Métropole : <https://www.nicecotedazur.org/metropole>

CONTACTS PRESSE

ACTION LOGEMENT GROUPE

Sophie Benard : 07 50 60 95 78 / sophie.benard@actionlogement.fr et Franck Thiebaut : 06 73 76 74 98 / franckthiebaut@ft-consulting.net

ACTION LOGEMENT SERVICES PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR-CORSE

Nathalie Knebelmann / nathalie.knebelmann@actionlogement.fr

Lucie Charmasson / lucie.charmasson@actionlogement.fr

METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

Emmanuelle GANTIE-SPAGNOL: 33 (0)4 97 13 42 12/ emmanuelle.gantie@nicecotedazur.org